

DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 6 février 2026 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.

Absents : GRANGE Jean-François pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à DUCHEZ Stéphane, COMBE Emilie.

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : Affectation des résultats 2025

Madame Odile MOLLE, adjointe au maire ayant présenté au conseil municipal le résultat du Compte financier unique 2025, préparé par le maire, Mr Thierry GOUBY; elle propose au conseil d'affecter les résultats 2025 du budget général.

- Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif de section de fonctionnement comme suit :
- Au budget général 2026 : 140 000 € en recette d'investissement (compte 1068) et 155 910.40 € en recette de fonctionnement (compte 002)

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 février 2026
Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260206-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026
Publication : 18/02/2026